



PROCÈS-VERBAL **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le dimanche 13 février 2022 à 11h00, les membres de l'association Azé se sont réunis au Domaine de Lagrèzette, 46140 Caillac, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la secrétaire adressée aux Membres bienfaiteurs par e-mail à la date du 29 janvier 2022.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Sonia Perrin, en qualité de Présidente de l'association. Elle est assistée de Alizée de Pioger en tant que secrétaire de séance, et secrétaire de l'association. Madame Claire Bordron, trésorière, est présente.

Le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise suivant l'ordre du jour communiqué aux participants lors de la convocation à l'AG.

L'ordre du jour est rappelé par la présidente :

- 1) Rapport financier 2021 ;
- 2) Approbation des comptes clos au 30 novembre 2021 ;
- 3) Quitus de la trésorière ;
- 4) Rapport moral 2021 ;
- 5) Questions diverses.

Il est fait lecture des différents rapports :

- Compte de résultat
- Bilan actif et passif
- Grand livre des comptes
- Balance générale
- Projets réalisés

RESOLUTION 1 :

RAPPORT FINANCIER

> La levée de fonds :

- La levée de fonds a démarré en décembre 2020 par le biais d'e-mailings (newsletters) réguliers adressées à l'ensemble des adhérents et donateurs tout au long de l'année avec un temps fort en janvier 2021 pour l'exposition/vente des Aloalo, sculptures Mahafaly de Madagascar qui s'est tenue le même mois au sein de la Maison de ventes Christie's Paris, durant la foire d'art 1-54, ainsi qu'en septembre et novembre 2021 pour annoncer la soirée de dégustation et de lancement du vin Ma SO, soirée qui s'est tenue le 8 décembre 2021 Galerie Magnin-a, Paris.

- Les outils de levées de fonds :

- adhésions & dons via la plateforme HelloAsso
- adhésions & dons de personnes physiques par chèque
- dons de personnes physiques et morales par virement bancaire

> Total des dons du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 : 23.506€

> Total des adhésions 2021 = 12 adhésions à 120 = 1.440€

> Total général de la fonds levés 2021 = 24.946€, soit une augmentation de + 12% par rapport à 2020

> Les initiatives marchandes :

- L'exposition/vente Aloalo, sculptures Mahafaly du sud de Madagascar, organisée à l'occasion de la foire d'art contemporain africain 1-54 qui s'est tenue du 20 au 23 janvier 2021 dans les locaux de la Maison de vente Christie's à Paris.

Résultats :

Le chiffre d'affaires réalisé par la vente s'élève à 41.552€

- 50% des résultats de la vente versé aux artistes via leur représentant = 20.776€

- divers frais d'organisation logistique = 11.043,7€

TOTAL des bénéfices de la vente = 9.733€

Ce résultat représente 23% du chiffre d'affaires ce qui est un très bon résultat.

Les membres présents encouragent vivement l'association à poursuivre ce type d'événement.

- La vente des photographies de Mai Lucas s'est poursuivie grâce à la newsletter de décembre intitulée « Pour Azé, pensez cadeau solidaire » laquelle a généré 5 ventes pour un chiffre d'affaires 2021 de 500€ (cinq cent euros) hors frais de production (620€ amortis en 2019).

Chaque photographie est vendue au prix unique de 100€ (pas de TVA).

Nombre total de tirages = 100 exemplaires. Format 15x21 cm.

Chaque tirage est signé et numéroté par l'artiste.

La photographie intitulée « Portrait de Clémentine, CE1, faisant ses devoirs à la bougie », est actuellement visible dans la rubrique « Galerie » du site Internet d'Azé et vendue sur demande : www.aze-asso.org/galerie/

Elle est régulièrement remise en avant dans les newsletters de l'association cependant aucune vente n'a été générée depuis décembre 2020.

Notre secrétaire étudie actuellement la création d'une rubrique vente sur les comptes Facebook et Instagram de l'association pour mettre en vente les 62 tirages encore disponibles.

La photographie est également disponible à la vente sur la page HelloAsso d'Azé.

- Nous programmons pour septembre 2022 une soirée exposition/vente des Aloalo, sculptures Mahafaly de Madagascar, à la Galerie Robert Vallois, rue de Seine à Paris, dans le cadre du Parcours des Mondes. Ces événements sont une occasion conviviale de relancer la levée de fonds de fin d'année et d'inviter des primo donateurs, membres et Amis d'Azé.

> La communication :

- Une relance d'appel aux dons sera faite en septembre par newsletter, période de rentrée des classes durant laquelle les donateurs sont sensibilisés aux questions d'accès à l'éducation. Cette relance sera renouvelée en octobre et en novembre, en précisant que tout don réalisé avant la fin d'année peut être défiscalisé sur la déclaration fiscale de l'année en cours.

- L'association n'a pas renouvelé la création de cartes de vœux papier, l'envoi desquelles les deux premières années, n'avait pas permis de renouveler de façon significative les dons et adhésions. L'élan de solidarité constaté au lancement d'Azé a été peu reconduit. Les donateurs étant sollicités de toutes parts, notamment avec la pandémie, la fidélisation s'avère difficile.

- Penser à joindre le bulletin d'adhésion et le rib de l'association avec les vœux papier et dans la newsletter de janvier.

- À l'unanimité des présents, les relances papier restent à privilégier au moment des vœux = plus efficace et gage de sérieux.

Idées 2020 à reconduire = faire écrire un mot par un enfant de Madagascar.

L'idée d'étudier une enveloppe T avec la Poste n'a en revanche pas été retenue car une minorité de dons est réalisée par chèque et que cela engage des frais.

> Les objectifs renouvelés :

- Faciliter le renouvellement des dons et adhésions en étant encore plus précis et spécifiques dans les informations communiquées sur le mode de don.

- La plateforme HelloAsso étant estimée trop coûteuse pour le donateur (montant prélevé pour chaque don), il avait été décidé en 2020 de quitter HelloAsso au bénéfice de PayAsso, un module de paiement dédié aux associations proposé par le Crédit Mutuel. Sur PayAsso, les commissions sont à la charge de l'association, soit un prélèvement de 50cts par don + 0,8% du montant du don. PayAsso permet la configuration une page aux couleurs de l'association mais dans un design très minimaliste et avec beaucoup de contraintes. Toutes les démarches ont été faites et la plateforme de paiement PayAsso est aujourd'hui effective cependant elle n'a pas été activée pour 2 raisons :

- elle n'offre pas d'option d'envoi automatisé de relances

- elle n'assure pas l'envoi automatisé de reçu fiscal

Ces deux points n'apportent aucune amélioration dans la gestion collective de la levée de fonds. Par ailleurs, HelloAsso a amélioré le design de sa plateforme et le montant versé par don est désormais libre.

- Attention : mettre en avant le prélèvement mensuel.

Favoriser les dons libres plutôt que les adhésions (d'expérience : les gens donnent plus lorsqu'il n'y a pas de montant fixé = proposer 3 montants et plus).

> En conclusion :

- L'année 2021 a été une honorable en termes de levée de fonds surtout grâce aux bons résultats de l'exposition/vente des Aloalo, sculptures Mahafaly de Madagascar. Ces résultats se font aussi en raison de la suspension des engagements financiers liés à la pandémie qui a mis le pays en sommeil mais aussi au départ du père Marco, notre référent sur le terrain. Ces deux motifs cumulés n'ont pas permis d'atteindre les objectifs en termes de travaux, de suivi de santé, ni de distribution de repas au sein de l'école primaire fermée durant des mois. Il est à noter par ailleurs un report des dons en direction d'actions sanitaires et sociales sur le territoire français.

- Les dépenses 2021 en charges d'exploitations = 43.900€

Les charges 2019 s'élevaient à 62.807,59€, soit une diminution des charges de -30% entre 2019 et 2021.

→ Au 30 novembre 2021, le total de l'Actif s'élève à 97.562€ Net

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

RESOLUTION 2 :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 30 NOVEMBRE 2021.

L'Assemblée Générale approuve le budget à l'unanimité.

RESOLUTION 3 :

QUITUS DU TRESORIER

Le trésorier est « quitte » de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 :

RAPPORT MORAL

La trésorière présente le rapport moral qui détaille la répartition des dons de décembre 2010 à novembre 2021 (arrêt des comptes au 30 novembre) :

- 12 Adhésions à 120€ reçues par chèque = 1.440€
- 45 dons libres reçus sur HelloAsso = 23.506€

Et aussi :

- 5 photographies vendues au prix unique de 100€ = 500€
- 24 aloalo vendus, bénéfice = 9733€

Résultat du bénéfice de l'année = 36.580€

À noter : les plus gros donateurs qui sont les Entreprises ont très peu renouvelé leur soutien. Il faut reconnaître que, contrairement aux années précédentes, le bilan n'a pas été diffusé par courrier dans sa version papier aux grands donateurs. Les donateurs individuels sont moins nombreux mais ont été individuellement plus généreux et cela probablement en raison de la situation de crise alimentaire dans le sud de Madagascar laquelle a été largement relayée par les médias français. Pour la 1^{ère} fois l'association a été spontanément sollicitée par plusieurs donateurs qui nous ont trouvé via Internet suite à une recherche déclenchée par le reportage d'Envoyé Spécial lequel a suscité un élan en faveur du pays.

→ **Nos actions en 2021 :**

- La prise en charge de la visite médicale de rentrée des élèves Amika primaire ;
- Les frais scolaires de 3 étudiants boursiers en supérieur :
. Isaïa Emmanuel Tinahinjanahary élève très impliqué, parmi les 5 majors de sa promo, Isaïa – et Azé par voie de conséquence - a subi de plein fouet le système de corruption en place au sein de l'Université. N'ayant pas payé pour son passage en

seconde année, il a reçu l'amère annonce de son redoublement. Isaïa reprend donc vaillamment sa 1ère année de médecine. L'association a choisi de donner une autre chance à la faculté de médecine de l'Université de Tuléar. Si le cas se reproduit, nous n'excluons pas une dénonciation publique.

. Mahonjomila Damy Andrisoa est en 2nde année en Hydrotechnique.

. Jean Mahasonike Christophe Efiambelo poursuit sa 3ème année de gestion.

- L'accompagnement des étudiants et le suivi de la bourse est assuré sur le terrain par Madame Vololonavalona Ravelo, Responsable Formation Licence en Sciences Marine et Halieutique, Institut Halieutique et des Sciences Marines, et fondatrice et directrice de la ferme de spiruline Spirusud Antenna.

Madame Vola reçoit en contrepartie un dédommagement de frais fixé à 300€ par année universitaire + 50€ pour chaque nouvel étudiant,

L'association Azé REMERCIE tous ses soutiens, particuliers et entreprises, qui ont contribué au financièrement et à la mise en œuvre de ses actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 5 : QUESTIONS DIVERSES

→ Nos actions en 2021 : la politique future d'Azé est confirmée suite au voyage sur le terrain effectué par la présidente en janvier 2022 :

- La santé via les visites médicales organisées avec l'aide du dispensaire Ecar Bétala Andaboly. La santé des enfants favorise très concrètement de meilleures conditions d'apprentissage.

- La délivrance de bourses d'études supérieures, engagement dans lequel Azé souhaite développer ses actions.

→ Nos actions et projets 2022 :

- Un nouveau contrat a été établi sur le terrain avec Monsieur Roland Rafily responsable d'une petite structure de tourisme nommée Mad Sud Savane.

- Monsieur Rafily supervise 3 nouvelles bourses d'études ainsi qu'une bourse alimentaire dont nous parlerons en prochaine AG. Il est, depuis le départ du père Marco, le relais d'Azé dans ses relations avec l'école primaire Amika. La présidente de pu rencontrer la nouvelle responsable de la primaire Amika, sœur Françoise, qui est une sœur malgache de la congrégation des sœurs de la Providence de Rouen, fondée en 1662 par la père Nicolas Barré. L'Amika accueillait jusqu'ici 250 élèves.

Avec la pandémie et l'exode rural, l'Amika accueille 70 jeunes supplémentaires créant ainsi des besoins urgents en mobilier scolaire, personnel d'encadrement mais aussi en alimentation.

- Les travaux de l'école primaire Amika prévus en 2019 et 2020 n'ayant pas été réalisés en raison de la pandémie, du manque de disponibilité des entreprises et de la pénurie de matières 1ères, l'association s'est fixée pour objectif 2022 de finaliser les travaux validés :

- fabrication de 50 tables et bancs d'écoliers pour une classe
- restauration des tables du réfectoire
- remplacement de toutes les ouvertures de la grande salle
- création d'un nouveau bâtiment de cuisine équipé de fours en briques écoresponsables (le bois manque de plus en plus).

> Retour d'expériences / Questions diverses :

- Les évènements nous ont obligés à décaler à février la tenue de l'AG ce qui a permis à la Présidente de se rendre sur le terrain début janvier 2022.

- Suite à 4 années d'activité, nous notons un ralentissement de la communication avec le père Marco, notre correspondant sur place, ce dont nous avons désormais l'explication puisque le père Marco a quitté l'Amika pour Antananarivo où il va se former à l'agriculture dans le but de monter de projets de développement du monde rural en brousse. Nous ne manquerons pas de suivre ses évolutions qui sont capitales pour le mieux-être des populations locales.

Pour cette raison Azé a contractualisé avec un nouveau représentant de l'association sur le terrain issu de la société civile, Monsieur Roland Rafily.

- La Présidente, avec le soutien plein et entier du CA, réfléchit à la possibilité de déplacer les activités d'Azé sur des bourses d'études supérieures.

- Certains Amis d'Azé sont demandeurs de relations plus personnalisées avec des filleuls identifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Les comptes sont validés.

Le bilan financier positif et la gestion saine.

> Sont posées les questions suivantes :

- Quid de la gestion humaine l'association : temps et ressources ?

Une gestion totalement bénévole est-elle viable sur le long terme ?

La présidente, ni ne se rémunère ni ne dédommage ses frais engendrés par la domiciliation de l'association à son domicile (électricité, frais internet, loyer...), pas plus que la trésorière ni la secrétaire. Afin que les comptes soient le reflet réel des frais engendrés par l'association, le bureau insiste de nouveau pour que ces coûts soient pris en compte et lui soient, au moins partiellement remboursés.

- Un donateur demande à voir les statistiques de fréquentation du site Internet, de la plateforme HelloAsso et le taux d'ouverture des Newsletters ainsi que le taux de conversion de la NL en adhésion ou don.

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Signatures :



Sonia Perrin
La Présidente de séance



Alizée de Pioger
La secrétaire de séance

Association Azé
22 rue Beautreillis
75004 Paris - France
contact@aze-asso.org
www.aze-asso.org